

# RISE – Jeunes Pousses Innovantes

## Règlement - Appel de Mai 2017

### ENTREPRISES ELIGIBLES

Peut-être candidate à une aide de la Région en vue de mettre en œuvre son plan stratégique d'innovation (PSI) toute petite entreprise qui satisfait aux conditions suivantes :

- être une petite entreprise au sens de la définition donnée par **l'ordonnance du 26 mars 2009 visant à promouvoir la recherche, le développement et l'innovation**, ainsi que la **recommandation 2003/361/CE de la Commission concernant la définition de la taille des entreprises**. Le calcul tient compte des données de l'entreprise candidate et des autres entreprises partenaires et/ou liées à celle-ci ;
- développer ses activités en tout ou en partie sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale ;
- avoir été créée moins de cinq ans avant l'octroi de l'aide et, à la date de l'octroi de cette aide, répondre à l'une des conditions suivantes :

- soit l'entreprise fournit une évaluation effectuée par un expert extérieur et indépendant, notamment sur la base d'un plan d'activité, établissant que l'entreprise développera dans un avenir prévisible des produits, services ou procédés qui sont technologiquement neufs ou substantiellement améliorés par rapport à l'état de la technique dans le secteur concerné dans la Communauté européenne, et qui présentent un risque d'échec technologique ou industriel;

- soit les dépenses de recherche et développement de l'entreprise représentent au moins 10 % du total des dépenses de fonctionnement de l'entreprise au cours d'une des trois années précédant l'octroi de l'aide ou, dans le cas d'une entreprise débutante sans historique financier, de l'audit de son année fiscale en cours, le chiffre étant certifié par un expert-comptable externe;

- justifier l'effet incitatif de l'aide sur la réalisation du PSI.
- avoir rempli ses obligations dans le cadre d'aides antérieures octroyées par la Région de Bruxelles-Capitale.
- Ne pas avoir déjà été désignée dans le passé comme Jeune Entreprise/Jeune Pousse Innovante par la Région de Bruxelles Capitale

### OBJECTIF

L'initiative « RISE – Jeunes Pousses Innovantes » a pour objectif de favoriser le développement d'entreprises à haut potentiel d'innovation.

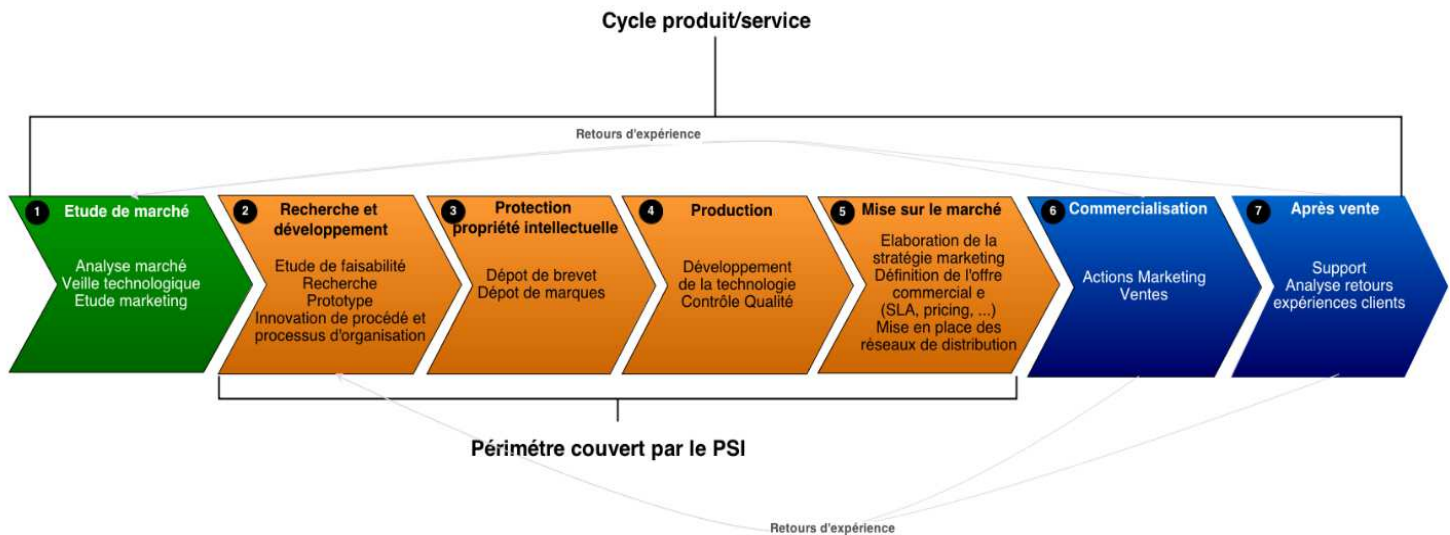
L' (les) entreprise(s) désignée(s) comme étant la (les) jeune(s) pousse(s) innovante(s) de l'année, bénéficiera (bénéficieront) d'une aide d'un maximum de 500.000 € portant sur une période de maximum 3 ans, afin de financer tout ou partie de son (leur) plan stratégique d'innovation.

## PLAN STRATEGIQUE D'INNOVATION (PSI)

Le plan stratégique d'innovation est défini comme un programme à caractère global (RDI, finance, business développement) exposant en détail la vision et la stratégie de(s) la jeune(s) pousse(s) innovante(s). Le PSI peut couvrir plusieurs produits et services.

Sa mise en œuvre doit avoir un impact favorable sur l'économie, l'emploi et l'environnement de la Région de Bruxelles-Capitale.

Ci-dessous l'illustration du périmètre que peut couvrir le Plan Stratégique d'Innovation financé par Innoviris (phases 2 à 5) et comment celui-ci s'inscrit dans la stratégie globale de l'entreprise.



## MONTANT DU FINANCEMENT

L'initiative « RISE - Jeunes Poussettes Innovantes » attribue une subvention à l' (aux) entreprise(s) désignée(s) comme étant la (les) jeune(s) pousse(s) innovante(s) de l'année.

Cette subvention d'un maximum de 500.000 € peut couvrir les dépenses de toute nature liées à l'exécution du PSI. Il peut s'agir notamment de frais de :

- personnel
- fonctionnement
- d'investissement
- de sous-traitance

## INTRODUCTION ET SELECTION DES CANDIDATURES

Les dossiers de candidature sont élaborés à l'aide du formulaire disponible sur le site Internet d'Innoviris ([www.innoviris.brussels](http://www.innoviris.brussels)). Les dossiers de candidatures introduits sous une forme autre que ce formulaire seront rejetés.

Les candidatures doivent être introduites auprès d'Innoviris, l'Institut bruxellois pour la Recherche et l'Innovation, Chaussée de Charleroi 110, 1060 Bruxelles, pour le **14 juillet 2017 à 14h au plus tard**. Les candidatures soumises après cette date ne seront pas prises en considération.

Le dossier de candidature doit comporter toutes les informations et documents exigés dans le formulaire, et tout autre document utile au support de la candidature.

Les projets qui ne répondent pas aux conditions énoncées ci-dessus seront écartés sur la base d'un rapport établi par Innoviris et soumis à la Secrétaire d'Etat chargée de la Recherche scientifique.

## PROCEDURE D'EVALUATION ET DE SELECTION DES CANDIDATURES

Après analyse de l'éligibilité, Innoviris procédera à une présélection sur base des critères prévus par l'ordonnance [du 26 mars 2009](#) visant à promouvoir la recherche, le développement et l'innovation.

Au terme de cette présélection, seuls les candidats les mieux classés seront présentés à un jury unique et pluridisciplinaire, composé d'experts scientifiques et économiques et chargé de l'évaluation à proprement parler.

Le choix et l'organisation de ce jury sont effectués par Innoviris qui en assure la présidence.

L'évaluation du jury se fait sur la base, d'une part, de l'analyse des documents introduits dans le dossier de candidature et, d'autre part, de l'interview du candidat.

Les candidatures sont évaluées par le jury sur base des critères suivants:

- la qualité et le caractère novateur du PSI.
- le réalisme entre autres technologique et financier du PSI.
- la compétence de l'équipe et sa capacité à mettre en œuvre le PSI.
- les perspectives de valorisation industrielle et commerciale des résultats escomptés.
- l'impact potentiel de cette valorisation sur l'économie, l'emploi et l'environnement de la Région de Bruxelles-Capitale.
- la santé financière de l'entreprise.
- Le périmètre du Plan stratégique d'Innovation

Au terme de l'évaluation, Innoviris adresse un rapport motivé proposant à la Secrétaire d'Etat chargée de la Recherche Scientifique l'octroi du subside à l' (aux)entreprise(s) la (les) mieux classée(s) comme la ou les jeune(s) pousse(s) innovante(s) de l'année.

Dans le cas où aucune des candidatures ne répondrait de manière satisfaisante aux critères d'évaluation, aucun subside ne serait alors attribué.

## CALENDRIER

- Introduction des candidatures auprès d'Innoviris jusqu'au 14 juillet 2017 à 14h00.
- Évaluation par le jury unique et pluridisciplinaire (septembre 2017).
- Décision d'octroi par le Gouvernement (novembre - décembre 2017).
- La mise en œuvre du PSI pourra débuter entre le 1er janvier et le 31 mars 2018.

## PROTOCOLE DE SUIVI

Le (les) bénéficiaire(s) remet(tent) à Innoviris, à **des intervalles de temps définis dans la convention**, les documents suivants :

- Rapports d'activités (état d'avancement de la mise en œuvre du PSI, les résultats du plan en RDI, finance, business development)
- Rapports comptables (créances, justificatifs et décomptes).

- Rapport sur l'usage et la valorisation industrielle des résultats du PSI subsidié, trois ans après son achèvement.

En vue d'effectuer le suivi de la mise en œuvre du PSI, ces documents seront soumis pour évaluation à un jury constitué par Innoviris.

## OBLIGATIONS DU BENEFICIAIRE

Le Bénéficiaire ne peut cumuler l'aide aux jeunes entreprises innovantes et des aides de minimis remplissant les conditions du Règlement UE 1407/2013, ou tout autre financement, si ces aides de minimis ou cet autre financement concernent les mêmes coûts admissibles.

Le bénéficiaire informe Innoviris de toute aide demandée ou reçue pendant les trois ans de l'octroi de l'aide aux jeunes entreprises innovantes.

## FORMULAIRES ET INFORMATIONS

Les formulaires de demande sont téléchargeables sur le site web [www.innoviris.brussels](http://www.innoviris.brussels)

l'Institut bruxellois pour la Recherche et l'Innovation

Chaussée de Charleroi 110

1060 Bruxelles

Tel.: 02/600 50 28 - fax : 02/600 50 47 - E-mail : [dlittre@innoviris.brussels](mailto:dlittre@innoviris.brussels)

**Ce document doit être signé par la personne autorisée de l'entreprise candidate avec la mention "lu et approuvé" et joint au formulaire et aux annexes introduites pour le dossier de candidature.**

**Nom de l'entreprise candidate:**

**Date et Signature autorisée :**